

Suivre son dossier avec le SNES-FSU



La deuxième campagne de promotions à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle permettra de nouveau la promotion de près de 1300 collègues (1200 certifié-es, 60 CPE et 40 Psy-EN). C'est le résultat de l'action opiniâtre du SNES-FSU qui mène depuis longtemps la bataille de la revalorisation de nos carrières.

Le Snés-FSU ne s'arrêtera pas là : il entend consolider les acquis obtenus pour les faire fructifier. Il mettra tout en œuvre pour assurer l'effectivité de cette revalorisation, particulièrement lors des travaux menés en commission administrative paritaire (CAP).

QUI EST PROMOUVABLE ?

Sont promouvables les professeurs certifié-es, les CPE et les Psy-EN ayant au moins trois ans d'ancienneté à l'échelon 4 de la classe exceptionnelle de leur corps respectif au 31 août 2019.

Il n'y a pas de procédure d'acte de candidature : chaque situation sera automatiquement examinée.

L'AVIS DU RECTEUR OU DU MINISTRE

Pour chaque collègue promouvable, l'avis retenu est celui issu des campagnes 2017 et 2018 d'accès au grade de classe exceptionnelle.

LE CALENDRIER DES CAP (COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES)

Professeurs certifié-es, CPE et Psy-EN affecté-es en académie : CAPA en juin et juillet 2019, selon l'académie.

Professeurs certifié-es, CPE et Psy-EN hors académie, CPE et Psy-EN exerçant en Nouvelle Calédonie ou en Polynésie, Psy-EN exerçant à Mayotte : **CAPN en juillet 2019 ?**

Consultez le calendrier des CAP sur www.snes.edu

APRES LA PROMOTION : LE RECLASSEMENT

Le reclassement s'effectue au 1^{er} septembre 2019 au premier chevron (hors échelle A1) de l'échelon 5 de la classe exceptionnelle sans conservation de l'ancienneté : indice nouveau majoré 890.

Classe exceptionnelle			
échelon	chevron	durée	INM
5	HEA 1	1 an	890
	HEA 2	1 an	925
	HEA3		972

L'AVIS DU SNES-FSU

Le volume de promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle s'établit à 20 % de l'effectif du grade de classe exceptionnelle.

Le SNES-FSU agit pour que l'accès à l'échelon spécial soit ouvert au plus grand nombre, afin que chacun puisse en bénéficier avant le départ en retraite.

Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle, notamment pour l'accès à l'échelon spécial pour les certifié-es, les CPE et les Psy-EN, à l'instar de ce qui se fait chez les agrégé-es.

AVEC LE SNES-FSU ET SES ÉLU-E-S EN CAP : SUIVRE SON DOSSIER

Une information claire, une défense efficace !

Tous les actes de gestion de la carrière (avancement, promotions, changement de corps, mutations...) sont obligatoirement soumis, préalablement à la décision de l'administration, à l'avis des commissions administratives paritaires académiques (CAPA) ou nationales (CAPN).

Grâce à l'action et à l'expertise des élu-e-s du SNES-FSU, majoritaires dans les commissions, les CAP ne sont pas de simples chambres d'enregistrement, mais bien les lieux de contrôle démocratique, de correction et d'amélioration de la gestion des carrières. La transparence y est la règle, l'arbitraire du « mérite » y est combattu avec efficacité.

Faire parvenir avant la tenue de la CAP la **fiche syndicale de suivi individuel** (cf. verso. Cette fiche est également téléchargeable sur notre site) : renseignée avec une précision et accompagnée des copies des pièces justificatives nécessaires, elle est dispensable aux élu-e-s pour vérifier votre situation et suivre votre dossier.

Toutes les informations sur l'accès à la hors-classe sur le site du SNES-FSU :

lien avec le site sur une page échelon spécial

- Contingents de promotion,
- Calendrier des CAP,
- Suivi de mon dossier en CAP,
- Résultat des CAP,
- Reclassement après promotion

Pour cela, il faut revoir les modalités et la structure de promotion :

- augmenter le nombre de promotions
- établir un barème prenant en compte l'ancienneté dans le corps
- organiser la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs à la retraite permettent de nouvelles promotions à partir de 2021, car le nombre de collègues à l'échelon spécial est fixé par un pourcentage de l'effectif du grade.

Enfin, **le SNES-FSU sera particulièrement vigilant à ce que les promotions tiennent compte, dans chaque corps, de l'équilibre femmes/hommes.**